



COMMUNIQUE FMF A PROPOS DE LA REFORME ASV

**Les syndicats signataires de la première heure affirment
que la profession est contre la fermeture.**

**Les syndicats signataires de la première heure
vous mentent.**

La grande majorité des délégués CARMF, élus par l'ensemble des médecins sur le sujet spécifique de la retraite, défend la fermeture du régime ASV, avec paiement par l'Etat des droits acquis.

Le référendum organisé par la CARMF en 2002 avait déjà montré une majorité de médecins favorables à cette option de fermeture avec conservation des droits acquis.

CSMF, SML et MGF se sont appropriés, sur le sujet de la retraite ASV, une légitimité qu'ils n'ont pas. Seule la FMF est en phase avec les positions de la CARMF et la majorité de ses délégués.

Ils n'ont, malgré leurs déclarations, pas défendu la réforme qu'ils ont proposée.

Ils ont signé la réforme IGAS, renommée mais non retoquée, non équilibrée sur le long terme, dénaturant le système.

Ils ont choisi de creuser un écart de "retour sur investissement" entre les générations, acceptant de transformer l'Avantage Social Vieillesse des anciens en Allocation Supplémentaire Vieillesse pour les retraités du moment, et bientôt en Arnaque Sociale Vieillesse pour les futurs retraités !

De 1999 à 2016 la retraite totale des médecins aura chuté de 20% (-50% pour l'ASV).

	1999-2011	2011-2016	1999-2016
COTISATIONS ASV	+6%	+49%	+55%
ALLOCATIONS ASV	-23 %	-26 %	-50 %
RETRAITE TOTALE			-20 %

La FMF exige un nouveau référendum sur l'ASV.

Confrères du secteur 1 êtes-vous donc d'accord pour que **l'argent que versent les caisses pour compenser le blocage de vos honoraires pendant vos 35 ans d'activité serve à payer plus cher la retraite d'un autre, sans garantie pour l'avenir de votre propre retraite ASV** malgré votre respect du contrat conventionnel ?

Etes-vous d'accord pour que ce régime qui devait être un avantage pour vous, devienne un régime de retraite comme un autre, **vous coûtant finalement vos cotisations majorées de toutes les augmentations d'honoraires dont vous n'avez pas bénéficié ?**

Confrères du secteur 2 souhaitez-vous voir se pérenniser un **régime de retraite qui va vous faire cotiser plus que ce que vous récupérez ?**

Tableau comparatif des solutions proposées:

	SYSTEME ACTUEL	REFORME PROPOSEE PAR CERTAINS SYNDICATS	REFORME PROMULGUEE	FERMETURE AVEC CONSERVATION DES DROITS ACQUIS
ALLOCATIONS	600 Millions	-10 % 540 millions	-15 % 510 millions	480 millions pour l'instant
COTISATIONS DES MEDECINS	250 Millions	500 millions	375 millions	0
VERSEMENT DES CAISSES	250 Millions	500 millions	375 millions	480 millions Caisses ou état
RESERVES	100 Millions vides dans 2 ans	reconstitution	<ul style="list-style-type: none"> •reconstitution provisoire •déficit en 2019 (piochage dans les réserves....) •faillite en 2024 	vides dans 2 ans
Evolution risques	Faillite dans 2 ans	inégalité selon les tranches d'âge: les jeunes payent 2 fois <ul style="list-style-type: none"> •une fois pour les retraites maintenues pour les anciens •une fois pour leur future retraite plus faible et plus cher payée. •dépendance vis à vis des caisses 	<ul style="list-style-type: none"> •pour durer, il faudrait un blocage de la valeur du point jusqu'à 2025, et une diminution de l'allocation de 70%. •dépendance vis à vis des caisses 	<ul style="list-style-type: none"> •paiement au point acquis. •solidarité réelle puisque paiement en fonction de ce qu'on a vraiment cotisé. •le risque: il faut que l'état tienne vraiment ses engagements.

La fermeture en 1999 aurait dû nous faire perdre 15% de la retraite totale de façon fixée, avec paiement par caisses et l'Etat, sans surcoût pour les médecins.

Avec le maintien nous avons perdu 10% en continuant à payer, et dans les années à venir nous aurons perdu 20% de la retraite totale, avec majoration de 50% de nos cotisations ASV, sans réelle compensation du blocage des honoraires pour les médecins secteur 1.

Si l'exercice libéral ne redevient pas rapidement attractif, si la chute démographique médicale perdure, le pire est encore à prévoir (refus d'installation des jeunes et départ dès que possibles des plus anciens).

**La FMF vous donne rendez vous en 2015
(réunion de suivi du régime ASV)**